

RENCONTRE NATIONALE DES ACTEURS ENGAGÉS CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE 2023

Compte-rendu de la plénière du séminaire Slime
le 10 novembre 2023

Rencontre organisée à la Maison des associations de solidarité,
Paris 13^{ème}

Ressource : [Présentation powerpoint plénière Slime 2023](#)

Ouverture de la journée :

Marie MOISAN, Coordinatrice du programme Slime+, CLER-Réseau pour la transition énergétique

Bienvenue à toutes et tous. Je vous présente l'équipe d'animation du programme Slime+, que je coordonne. Elle est composée des personnes suivantes :

- **Christine da Costa**, qui travaille sur les formations liées notamment aux relations entre bailleurs et locataires
- **Audrey Le Marec**, chargée de l'élaboration et de la mise à jour de la boîte à outils du Slime
- **Éléonore Vinais**, qui travaille sur les aspects relatifs à la communication et à la prospection
- **Claire Bally**, chargée de la formation aux diagnostics sociotechniques et de l'animation des ambassadeurs du Slime
- **Eduardo Palmieri**, absent ce jour, et qui est chargé du logiciel SoliDiag

Nous serons en plénière toute cette matinée, et commencerons par dérouler l'actualité du programme Slime+, et par faire en sorte que les participants échangent entre eux, notamment à l'occasion d'une foire aux outils. Nous déjeunerons ensuite, avant de nous répartir selon les différents ateliers de l'après-midi.

Bouchra ZÉROUAL, CLER-Réseau pour la transition énergétique

Bonjour à toutes et tous. J'espère que la célébration des dix ans du Slime, hier soir, vous a mis dans une humeur joyeuse, et que nous continuerons à partager cette énergie positive.

Nous avons le plaisir de nous retrouver et de nouer ainsi peut-être de nouveaux contacts, puisqu'il s'agit d'un des objectifs poursuivis par ces rencontres. Nous souhaitons aussi enrichir les boîtes à outils des uns et des autres, ainsi que vos carnets d'adresses, et nous enrichir en tant qu'équipe nationale des connaissances et des expériences des acteurs de terrain du programme Slime, en particulier afin de nous en faire les porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Parmi les résultats des messages transmis aux pouvoirs publics figure le **récent décret Décence**, et nous continuons à travailler en faveur de **son opérationnalisation**, ce d'autant plus que ce décret a pu être remis en cause en octobre 2023 : pourtant, dans le cadre de la crise du logement actuelle, il est plutôt une solution qu'une menace, afin de pouvoir proposer à la population de vrais logements décents, et non des passoires énergétiques. Nous souhaitons donc poursuivre avec les participants à cette rencontre le travail de mise en visibilité de la mise en œuvre de ce décret essentiel.

Par ailleurs, certaines nouvelles sont favorables, puisqu'à partir de 2024, certains **dispositifs de l'Anah** permettront d'apporter des aides jusqu'à 90 % du montant des travaux allant jusqu'à un total de 70 000 euros pour les propriétaires très modestes. Cela permettra dans un certain nombre de cas de financer des rénovations performantes, bien qu'il faille rester attentifs à apporter des solutions à tous les publics, et notamment aux locataires.

Un autre point important a été soulevé hier par l'intervention du chercheur Nicolas Fieulaine, qui a pointé un certain nombre de conditions pour que les ménages précaires se saisissent effectivement des dispositifs mis à leur disposition, ceci en levant un certain nombre de biais cognitifs. Ce point souligne l'importance du travail des acteurs de terrain pour l'appropriation concrète de ces dispositifs publics.

Pour autant, selon le Médiateur National de l'Énergie, un nombre croissant de ménages souffre du froid en France, et les vagues de canicule affectent de plus en plus fortement de confort d'été dans les logements, puisque 59 % des ménages déclarent avoir souffert récemment de la chaleur chez eux. Ce chiffre est d'ailleurs en hausse de 8 % en une année.

Le contexte national est ainsi difficile, mais c'est aussi pour cette raison que *le programme Slime* et ses membres sont actifs un peu partout dans notre pays. C'est pour cela que ce programme **existe à présent depuis dix ans**, et qu'il a **accompagné environ 75 000 ménages** depuis son origine, ce qui est important. À ce jour, **50 collectivités y sont engagées**, et un tiers des ménages français peuvent avoir accès à un Slime. Tout cela commence à apporter des résultats, et nous avons envie que cela continue avec les participants à cette rencontre. Bonne journée à toutes et tous.

Actualités 2023 de la précarité énergétique

Marie MOISAN, CLER- Réseau pour la transition énergétique

Pour commencer, nous pouvons présenter quelques chiffres sur l'état du programme Slime et de ses réalisations. En 2023, **46 Slime étaient actifs en France pour 50 collectivités locales impliquées** en tout, puisque certains Slime sont portés par plusieurs d'entre elles. Les Conseils départementaux représentent presque la moitié de ce total, ce qui est cohérent avec leurs compétences, bien que les Slime soient aussi pertinents à d'autres échelles territoriales.

En 2022, plus de 10 000 ménages ont bénéficié de visites sociotechniques à domicile de la part d'opérateurs des Slime. En 2023, plus de 18 000 ménages ont été ciblés dans ce cadre, et quelque 9150 ménages ont déjà été enregistrés dans le logiciel SoliDiag : les objectifs pour cette année n'ont donc pas été entièrement atteints. Cela s'explique en particulier par le fait que nombre de ménages se sont privés d'énergie lors de l'hiver 2022-2023, ce qui a rendu plus difficile le travail de repérage, et il a fallu également compter avec des difficultés des opérateurs en matière de ressources humaines, puisque les *turn-over* y ont été importants.

Pour 2024, un certain nombre de collectivités ont fait part de leur souhait de se porter candidates au programme Slime, dont la métropole de Montpellier et le Conseil départemental de Haute-Garonne. D'autres collectivités en sont à un stade de réflexion avancée, mais n'ont pas encore fait connaître leur intention de candidater au programme Slime.

En 2023, un audit du ministère de la Transition énergétique a été commandité sur le programme Slime, et un cabinet d'audit a été nommé pour enquêter sur le CLER et sur sa capacité à piloter ce programme en conformité avec les objectifs de la convention conclue. Ce cabinet a notamment pris contact avec des collectivités qui pilotent des programmes Slime, et a fait connaître un certain nombre de conclusions.

En l'occurrence, les auditeurs nous ont particulièrement félicités en ce qui concerne la gestion collective du programme, ce qui est très satisfaisant. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été détecté, tous les ménages visités respectent les critères d'éligibilité et les règles et calculs des plafonds sont bien appliqués.

En revanche, au rythme actuel, les objectifs pour fin 2025 (100 collectivités inscrites et 100 000 ménages visités) ne seront sans doute pas atteints, même si l'objectif de couverture de 35 % de la population française l'est d'ores et déjà. Pour autant, les animateurs du programme Slime continuent à défendre son développement, ce qui est l'essentiel pour les auditeurs.

SoliDiag a connu un engorgement des tickets Utilisateurs, c'est-à-dire des demandes et suggestions d'améliorations, parce que le prestataire qui porte ce logiciel a changé en 2022, le nouveau prestataire ayant mis du temps à se l'approprier. Eduardo Palmieri s'efforce de résorber ces tickets au fil de temps.

Les collectivités interrogées par l'auditeur, ainsi que leurs partenaires, ont fait connaître leur grande satisfaction quant à la gestion et l'animation du programme Slime, ce qui est très positif, même si elles jugent sa procédure de *reporting* un peu lourde. Les points clés des entretiens avec les collectivités sont les suivants :

- Les collectivités jugent que le programme Slime est bien articulé avec les dispositifs locaux, notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne et l'indécence ;
- La méthodologie d'évaluation locale mise en place, toujours en développement au sein de SoliDiag, est appréciée sous ses volets qualitatifs et quantitatifs, notamment parce qu'elle permet de soutenir le programme auprès des élus locaux ;
- La limitation de l'éligibilité du programme Slime+ aux ménages très modestes est unanimement regrettée, et il faudra faire en sorte de l'étendre à d'autres types de ménages lors de la prochaine période du programme ;
- Les formations disponibles dans le cadre du programme ont été très peu mobilisées, en particulier parce qu'elles ont été peu actualisées à moment donné, et parce que leur durée était importante. Claire Bally a donc fait en sorte de les raccourcir et de les réactualiser. Chacun est donc invité à y participer en fonction des besoins des territoires ;
- Une certaine lourdeur du programme est soulevée, mais les collectivités et les personnes qui y sont impliquées sont compréhensives à cet égard, ce qui est très rassurant ;
- La professionnalisation qu'apporte le programme Slime à des activités territoriales déjà existantes est appréciée en raison du cadre méthodologique clair qu'il procure au niveau national ;
- La possibilité d'adapter le forfait ménage au niveau local est parfois discutée ;
- SoliDiag est globalement apprécié. Même si ce logiciel pose encore souvent un certain nombre de problèmes à ses utilisateurs, les améliorations qui lui ont été apportées ont été bien reçues. Certaines collectivités y ajoutent des outils informatiques spécifiques, par exemple pour calculer les économies d'énergie qu'engendre le programme, et il serait intéressant de mieux les connaître pour pouvoir les mutualiser.

L'audit mené a aussi débouché sur des recommandations. Il est ainsi recommandé d'ajouter à SoliDiag une fonctionnalité pour pouvoir y intégrer les primo-déclarants ou les personnes qui viennent de se séparer ou de divorcer, et qui ne disposent pas encore d'avis d'imposition : cette nouvelle fonctionnalité sera donc bientôt mise en place.

Il faudra aussi mieux travailler sur les informations attendues en cas de visites chez des étudiants. Certaines collectivités demandent les avis d'imposition des parents, ce qui rend les étudiants éligibles au Slime, mais dans d'autres cas, les chargés de visite ne savent pas quelles informations demander aux étudiants, ce qui les exclut du programme.

Les auditeurs ont proposé de mettre en place un accompagnement renforcé vis-à-vis des collectivités qui n'atteignent pas leurs objectifs. Face à cette recommandation, les animateurs du programme Slime ont plutôt proposé de créer un guide qui permettra de mieux calibrer les besoins financiers et humains à chaque étape des programmes locaux. Un prestataire sera donc retenu pour analyser les éléments en provenance des collectivités et proposer ainsi bientôt des calibrages plus précis que ceux actuellement disponibles.

En 2024, une nouvelle tranche sera introduite aux forfaits : pour soutenir la médiation, il sera possible de disposer de 100 € supplémentaires si les collectivités concernées mettent en place une action de médiation poussée entre bailleurs privés et locataires dans au moins 5 % des cas, ceci en faisant appel à des professionnels qualifiés et/ou des personnes ayant bénéficié de la formation proposée par le CLER en la matière.

Au long de l'année 2023, plusieurs outils ont été déployés dans le cadre du programme Slime. Au sein de SoliDiag, des outils dédiés à l'évaluation, notamment grâce à la création automatique d'échantillons représentatifs de la situation des ménages ayant bénéficié de visites, ont été mis en place. D'ici à la fin de l'année, des questionnaires en ligne à leur attention seront aussi disponibles *via* ce logiciel, qui créera ensuite des rapports automatiques d'évaluation à partir des réponses obtenues.

Durant l'année 2024, un nouvel outil permettra de calculer les économies d'énergies obtenues dans les logements grâce aux visites, ceci notamment à l'attention des ménages suivis dans le cadre d'accompagnements renforcés : dans un certain nombre de cas, il sera possible d'instrumenter les logements et donc de suivre finement les consommations au fil du temps. Certaines collectivités qui travaillent déjà en ce sens seront donc probablement contactées pour développer cette nouvelle fonctionnalité qui s'adressera à la fois aux ménages et aux collectivités : celles-ci pourront ainsi faire valoir les résultats obtenus en termes d'économie d'énergie dans le cadre de leurs évaluations locales.

Éléonore Vinais, CLER- Réseau pour la transition énergétique

En 2023, le CLER a mis en place plusieurs événements en matière de communication sur le programme Slime. Une première réunion a rassemblé les directeurs.trices de la communication de l'Assemblée des Départements de France (ADF) afin de présenter le programme, qui a aussi été mis en valeur lors des Assises européennes de la transition énergétique grâce à la participation de Marie Moisan à sa plénière.

Toujours au cours de l'année 2023, le programme Slime de la Ville de Paris a été lancé lors d'un événement à l'occasion duquel a été signée la convention entre la Ville et le CLER. Le programme a également été présenté lors de webinaires de découverte qui ont lieu quatre fois par an et qui ont réuni une centaine de participants en 2023 : ces formats permettent de s'informer sur le programme Slime en première intention. Le CLER est par ailleurs intervenu lors de webinaires organisés par certains de ses partenaires tels que le CNFPT ou France Rénov', un autre webinaire ayant été organisé à propos de la JCPE, qui donnera lieu le 23 novembre 2023 à des événements dans un certain nombre de territoires.

En fin d'année 2023, une journée technique dédiée aux CEE sera proposée à la demande du ministère de la Transition énergétique, ce qui sera notamment l'occasion de présenter les résultats du programme Slime.

Par ailleurs, le CLER a fait appel fin 2022 à une attachée de presse pour mieux formaliser les communiqués de presse, en particulier à destination des journaux locaux : des retombées en ont été recensées *via* une quinzaine d'articles parus dans la presse spécialisée et locale. Une conférence de presse aura aussi lieu le 14 novembre 2023, en lien avec la JCPE : Laure Curvale, Vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde, chargée de la Transition écologique, y défendra le CLER et le programme Slime.

En parallèle, un dossier de presse a été mis à jour, certaines collectivités ayant été sollicitées dans ce cadre notamment pour recueillir des témoignages de ménages bénéficiaires de visites Slime à l'attention des journalistes. Un reportage photographique présentant une visite Slime a été réalisé à Nantes et est présenté ce jour aux participants à cette rencontre. Le rapport d'activité 2022 du programme a aussi été publié et est à la disposition de tous.

En octobre 2023 a eu lieu à l'attention des collectivités Slime un webinaire centré sur la communication : il a été l'occasion de prendre connaissance de leurs besoins en la matière et de se nourrir de leurs expériences de terrain afin de concevoir les outils de communication les plus adaptés possible.

En 2024, il sera fait en sorte de renforcer la notoriété du Slime comme programme de terrain pour la lutte contre la précarité énergétique. Pour ce faire, des outils seront mis en place pour valoriser le travail de terrain, ainsi que les actions menées au niveau national, avec l'objectif de recruter de nouvelles collectivités et de consolider ainsi le programme.

Pour ce faire, il sera fait en sorte d'apporter les moyens d'une communication harmonisée et lisible, qui permettra en particulier de mettre en avant le CLER en tant que porteur du programme Slime. Dans cet état d'esprit, un webinaire sur les relations avec la presse sera probablement proposé en 2024 à l'attention des collectivités.

Audrey LE MAREC, CLER- Réseau pour la transition énergétique

Le programme de webinaires thématiques s'est poursuivi au cours de l'année écoulée à travers quatre rencontres, dont les trois déjà organisées ont bien fonctionné. Les thèmes abordés ont été ou seront les suivants :

- Les diagnostics sociotechniques ;
- Les FSATME ;
- La communication locale ;
- La précarité énergétique et la santé, avec la participation d'une CMEI du CREAQ, et qui aura lieu le 7 décembre 2023.

Début 2024 aura lieu un webinaire sur la communication, centré sur les relations avec la presse. Au cours de l'année, un autre webinaire portant sur les cofinancements du programme Slime sera organisé, tout comme un webinaire centré sur les copropriétés et un autre webinaire sur les pratiques des chargés de visites. Les membres du programme Slime sont bien entendu vivement invités à faire connaître à l'équipe d'animation les questions susceptibles de faire l'objet d'autres webinaires.

En parallèle, la boîte à outils opérationnels a été enrichie : ces outils sont disponibles en direct *via* un Drive et sur le site Internet du Slime. Dans le cadre du catalogue portant sur la détection et le soutien renforcé, une nouvelle fiche de retour d'expériences sera très bientôt publiée à propos du réseau Éco Habitat, qui s'appuie sur des bénévoles d'associations caritatives pour accompagner au fil du temps des ménages pouvant entrer dans le programme Slime. En cours de rédaction par le CREAQ, une autre fiche de retour d'expériences portera sur la précarité énergétique et la santé, et devrait être disponible début 2024.

Par ailleurs, l'équipe d'animation propose un kit pratique de recueil d'outils destinés à l'animation territoriale. Une présentation PowerPoint type sera bientôt mis à disposition des collectivités pour faciliter la sensibilisation des donneurs d'alerte : il pourra être adapté aux pratiques locales.

Une fiche pratique sur l'orientation et le soutien renforcé est en cours d'élaboration et sera enrichie à partir de l'atelier qui aura lieu ce jour sur ces questions. En plus de celles qui existent déjà à propos des fournisseurs d'énergie, des acteurs caritatifs et des bailleurs sociaux, deux autres fiches Métier seront rédigées.

Fin 2022, un webinaire portant sur les modes de contractualisation dans le cadre des programmes Slime a eu lieu autour de l'avocate Béatrice Guillaume. Les éléments diffusés à cette occasion seront repris dans un guide d'une cinquantaine de pages à ce propos, qui sera publié en décembre 2023 : ce guide comportera un arbre décisionnel qui permettra de déterminer les situations des lesquelles il faut faire appel à une convention ou bien à un appel d'offres, et son sommaire sera interactif.

Claire BALLY, CLER-Réseau pour la transition énergétique

Dans un souci de développement du nombre de collectivités parties prenantes du programme, un réseau des ambassadeurs du Slime a été mis en place depuis son origine : il s'agit de structures présentes dans des territoires non encore couverts par des Slime, et qui ont pour mission de mener un travail de prospection vis-à-vis des collectivités et d'organiser des événements locaux pour favoriser la mise en réseau des acteurs des territoires.

À l'automne 2023, plusieurs événements seront organisés par des ambassadeurs du Slime dans le cadre de la JCPE. Onze structures sont engagées en ce sens, le GEFOSAT et INHARI ayant rejoint les ambassadeurs du Slime en 2023 pour couvrir respectivement l'Occitanie et les Hauts-de-France. Le GEFOSAT travaille sur l'accompagnement de la Métropole de Montpellier, et potentiellement du Conseil départemental de l'Hérault, alors qu'INHARI se centre sur la Métropole de Rouen et le Conseil départemental de Seine-Maritime.

Tous les participants sont invités à rejoindre la démarche des ambassadeurs du Slime. Une prospection en direction des départements d'outre-mer a par ailleurs commencé, notamment en Martinique et en Guadeloupe. Nous avons aussi la volonté de lancer en 2024 une étude de *benchmark* entre les collectivités déjà membres du Slime pour cerner précisément les moyens à mobiliser pour lancer un nouveau programme local et appréhender les pistes de cofinancements locaux possibles, ce qui peut également concerner des collectivités déjà engagées souhaitant faire évoluer leurs dispositifs.

En 2023, un important travail a par ailleurs été effectué par le CLER autour de la formation aux diagnostics sociotechniques. Son premier format a été créé en 2014, lors du démarrage du Slime, et s'adressait au départ plutôt à des personnes en insertion professionnelle. Depuis, les profils de compétences des chargés de visites ont beaucoup évolué, et c'est pourquoi l'ensemble du déroulé pédagogique de la formation qui leur est adressée a été revisité. En effet, les publics cibles de cette formation sont à présent plutôt des professionnels de l'action sociale, de l'énergie ou du logement.

La formation durait jusqu'ici sept jours, en présentiel, avec deux intersessions. Désormais, elle durera 33 heures réparties sur sept semaines, avec un démarrage en classe virtuelle d'une durée de deux heures, puis deux sessions de deux jours en présentiel, le tout séparé par deux intersessions. Après la classe virtuelle, il sera proposé aux stagiaires de suivre certaines séquences du MOOC Précarité énergétique, les sessions en présentiel étant avant tout consacrées aux échanges de pratiques, aux retours d'expériences et à l'analyse des pratiques.

Cette formation s'appuie sur le réseau des formateurs au diagnostic sociotechnique, qui sont répartis dans l'ensemble du territoire français : dans chaque région, un binôme de formateurs est ainsi capable de dispenser la formation en direction des chargés de visites qui en auraient besoin. La révision de la formation a été effectuée pendant un an et demi avec le soutien du GEFOSAT, de l'ASDER, de la Croix-Rouge Insertion LogisCité et d'Écogestes Énergie, ce dont il faut les remercier. Des plaquettes de présentation de la nouvelle formule de formation sont à la disposition des participants à cette rencontre, et je suis bien sûr disponible en cas de besoin d'informations complémentaires.

Dans le cadre du partenariat avec le CNFPT, une nouvelle formation de trois jours à destination des travailleurs sociaux et des chargés d'accueil social sera par ailleurs lancée dès 2024 par les délégations régionales du CNFPT. Elle sera dispensée en s'appuyant sur le réseau des formateurs du CLER.

Christine DA COSTA, CLER-Réseau pour la transition énergétique

Le CLER propose aussi une formation à la médiation bailleurs privés-locataires, qui fait appel aux principes de la communication non violente. Cette formation est d'abord constituée d'un module juridique, qui repose sur trois juristes de l'Institut national de la consommation, et d'un module de communication non violente, qui est dispensé par une formatrice certifiée elle-même médiatrice à titre professionnel.

Cette nouvelle formation a été développée à partir de début 2023, avec en plus des quatre professionnels mentionnés ci-dessus le soutien d'une autre professionnelle de terrain : l'objectif est d'adapter au mieux le format aux publics visés, c'est-à-dire aux personnes qui interviendront en médiation bailleurs-locataires dans le cadre du Slime.

Deux sessions-tests ont eu lieu en 2023, la deuxième se terminera au mois de décembre. Elles seront suivies par un bilan d'expérimentation, puis par quatre sessions au long de l'année 2024. Une plaquette détaillant son contenu est disponible à l'attention des participants présents ce jour. Les participants à la première session-test, qui sont venus de toute la France à Montreuil, ont globalement apprécié cette nouvelle formation, même si leurs savoirs juridiques de départ étaient très différents.

En lien avec le CNFPT, deux sessions du MOOC Précarité énergétique ont eu lieu ou auront lieu en 2023. La deuxième session commencera le 27 novembre, les inscriptions sont ouvertes. Chacun est invité à s'y inscrire, puisque cette inscription permet ensuite d'accéder à l'ensemble des contenus du MOOC, qui est ainsi rendu disponible pour les nouveaux collègues qui ont besoin de se former dans les structures locales. Le MOOC est donc notamment utilisé pour la formation au diagnostic sociotechnique dans le cadre de l'accueil des nouveaux salariés.

Début 2023, un groupe de travail a été constitué pour créer un module complémentaire du MOOC sur les questions de santé. Ce module sera ajouté au MOOC lors de la deuxième session de 2024, et je suis actuellement à la recherche de personnes pouvant nourrir le contenu des nouvelles séquences. Celles-ci porteront sur les points suivants :

- La définition de la santé par l'OMS ;
- Les expositions et les risques dans le logement ;
- L'analyse et l'accompagnement des ménages, y compris par des acteurs du monde de la santé ;
- L'action sur les équipements et sur les usages, notamment en ce qui concerne les moisissures et le confort d'été.

Durant le deuxième semestre 2024, il sera fait en sorte que les personnes qui ont déjà suivi le MOOC puissent accéder directement à ces nouveaux contenus.

Marie MOISAN

L'équipe d'animation du Slime est très régulièrement sollicitée par de multiples partenaires qui souhaitent s'informer sur le programme, savoir comment coopérer avec celui-ci ou encore élargir les publics éligibles du Slime à ceux qu'ils ciblent dans le cadre de leurs actions. Plusieurs nouveaux partenariats sont donc en cours de construction, ce qui semble très important dans la perspective de la reconduction du programme Slime après le 31 décembre 2025. Dans cet état d'esprit, chacun est invité à parler le plus possible du programme autour de soi afin de le promouvoir le plus possible.

Nous avons notamment été sollicités par **la Poste** à propos du repérage des situations de précarité énergétique par les facteurs dans le cadre du Slime. Un groupe de travail a donc été organisé pour en savoir plus, puisque la Poste apporte déjà des informations aux ménages sur les dispositifs d'aide à la rénovation : cette action pourrait être adaptée durant la période à venir en lien avec le Slime.

D'autres échanges ont eu lieu avec **Histologe**, qui souhaite généraliser son action à l'échelle française en 2024. Histologe repose sur le signalement de situations de non-décence ou d'indignité de logements par les ménages eux-mêmes ou par des professionnels, ceci afin de pouvoir intervenir par la suite dans les logements concernés. L'objectif serait de mettre en relation Histologe et SoliDiag afin que les intervenants des Slimes puissent participer à ces interventions dans un certain nombre de cas.

Le CLER a été approché par l'**association Solidarité Internationale**, qui souhaitait savoir si le Slime pouvait concerner les publics qu'elle cible, à savoir les personnes qui habitent dans des logements précaires tels que des bidonvilles ou des caravanes. Les échanges avec cette association ont notamment porté sur la possibilité de mettre en place une sorte de diagnostic sociotechnique dans ce genre d'habitations afin d'apporter de l'aide aux ménages concernés.

Par ailleurs, deux nouveaux programmes en lien fort avec la lutte contre la précarité énergétique dans le logement ont été lauréats du dernier appel à projets CEE : **Territoires Zéro exclusion énergétique** et **Bail Rénov'**. Le CLER s'efforce de coordonner les interventions surtout avec le premier programme, qui permet d'apporter un accompagnement poussé à des propriétaires occupants très modestes dont les logements présentent d'importants besoins de travaux de rénovation.

- Dans certains cas, les Slime peuvent donc renvoyer certains ménages vers le programme Territoires Zéro exclusion énergétique, qui porte actuellement sur quatorze territoires d'expérimentation dont le Conseil départemental de la Mayenne, la Communauté de communes Kreiz Breizh, le CCAS de Grenoble, la Ville de Paris et la Ville de Besançon, qui sont également porteurs de Slimes. Il faut donc veiller à articuler au mieux les dispositifs Slime et Territoires Zéro exclusion énergétique – tout en évitant de cumuler les financements CEE, point sur lequel le ministère de la Transition énergétique est très vigilant.
- Le programme Bail Rénov' regroupe de son côté notamment l'UNPI, SOLIHA, l'ANIL, Habitat et humanisme et Casbâ pour impliquer les réseaux d'agences immobilières afin qu'elles incitent les bailleurs à effectuer des rénovations énergétiques. L'articulation entre ce programme et les Slime est donc moins forte.

Enfin, l'équipe d'animation est très preneuse d'éléments concrets sur l'action des différents Slime sur le terrain, notamment pour en référer aux tutelles et pour pouvoir apporter une expression la plus située possible dans les médias. Il est aussi à noter que l'auto-restriction a été de plus en plus courante durant l'hiver 2022-2023, probablement en partie en raison des discours publics en faveur de la sobriété : du fait d'un moindre recours aux FSL, l'identification des ménages en précarité énergétique a souvent été rendue plus difficile.

Dans le même ordre d'idées, la disparition des tarifs réglementés du gaz s'est traduite par une hausse préoccupante des factures de gaz, ce qui fait craindre un dérapage de la situation d'un certain nombre de ménages durant l'hiver 2023-2024.

Échanges avec les participants

La médiation bailleurs privés-locataires

Éric PARVIN, ALEC MVE

Quelles sont les qualifications retenues pour pouvoir bénéficier de la nouvelle tranche du forfait visant à soutenir les actions de médiation locataires-bailleurs ?

Christine DA COSTA, CLER-Réseau pour la transition énergétique

Cette qualification peut provenir de l'expérience ou de formations spécifiques.

Les co-financements mobilisables

Yannick THISY, Soliha

Je rencontre un certain nombre de cas dans lesquels des personnes ne disposent pas d'avis d'imposition. Il peut par exemple s'agir de commerçants en grande difficulté du point de vue comptable, ou de personnes venant de la rue. Comment faire pour les prendre en compte dans le dispositif Slime ?

Par ailleurs, il faudrait sans doute améliorer la lisibilité des comptes-rendus établis par SoliDiag.

Marie MOISAN

Malheureusement, il n'est pas possible de valider une visite sans preuve des conditions d'éligibilité au programme Slime. Pour autant, la nouvelle fonctionnalité SoliDiag permettra de saisir les coordonnées de ménages dont les visites seront validées par exemple l'année suivante, en ajoutant par la suite des informations sur ces conditions d'éligibilité. Nous sommes bien conscients des limites des comptes rendus produits par SoliDiag, et nous nous efforçons d'améliorer la situation. À ce sujet, les suggestions des membres du programme sont bienvenues.

Gladys GRELAUD, Brest Métropole

Des financements d'origine européenne pourraient-ils concourir à boucler les budgets des Slime à partir de 2024 ? En général, ces financements sont plus faciles à solliciter à une échelle nationale, le CLER pourrait peut-être jouer un rôle en ce sens. Ces sujets font-ils l'objet d'investigations ?

Marie MOISAN

Nous ne nous sommes pas encore investis dans cette direction, faute de temps. Il faudrait cependant le faire. Ceci étant, certains territoires disposent déjà de financements en provenance du FSE. Il reviendra au CLER de creuser cette piste, pour savoir si les collectivités doivent aller à la recherche de ces fonds de façon individuelle ou si cette recherche peut être collective.

Gladys GRELAUD

Notre métropole de Brest a répondu à des appels d'offres européen Interreg, puisqu'elle en possède les moyens humains, mais ce n'est pas le cas des territoires ruraux. Réfléchir aux possibles financements européens à l'échelle nationale permettrait de dénicher des pistes de financement qui pourraient ensuite être testées par un certain nombre de territoires.

Marie MOISAN

L'équipe d'animation en prend bonne note. Du reste, le Slime trouve lui-même son origine dans un projet européen.

Muriel MAZELLIER, Conseil départemental du Gard

Le Conseil départemental du Gard a pu développer un financement à travers le FSE+ sur le volet de l'accompagnement. Il est possible d'aller grâce au FSE jusqu'à un financement de 60 % du programme Slime. Ceci étant, le montage financier à mettre en place est assez complexe. Il est également possible de faire appel au futur Pacte des solidarités. Nous pourrions faire circuler les informations sur les appels à projets relatifs à ces différentes sources possibles de financement.

Florence GUILCHER, CCAS de la Ville de Grenoble

Des participants au programme Slime auraient-ils d'ores et déjà obtenu des financements au titre du Pacte des solidarités ? En effet, nous avons fait une demande de ce type et avons essuyé un refus.

Hélène LEBASTARD, Communauté de communes du Kreiz Breizh

Nous avons obtenu un financement de 50 000 € sur trois ans, de 2023 à 2025, au titre du Plan Pauvreté.

Claire LASCAUD, Nantes Métropole

En 2022, Nantes Métropole a bénéficié du Plan Pauvreté à travers un financement de 20 000 €, et a adressé une demande de ce type pour les trois années à venir à partir de 2024. Une concertation avec quelque 200 acteurs de la région Pays de Loire a eu lieu très récemment avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, et la précarité énergétique est ressortie comme un des points importants à prendre en compte dans ce contexte, puisque le programme Slime était bien identifié par ce Commissaire.

Éric PARVIN, ALEC-MVE

Une des collectivités membres de l'ALEC MVE, Grand Paris Grand Est, a obtenu un financement de 50 000 € du Plan Pauvreté pour mener des diagnostics sur l'eau et l'électricité, qui ressemblent beaucoup à ceux du Slime.

Chloé HOUVENAGEL, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Il semble très intéressant de réfléchir à l'articulation entre le programme Slime et le Pacte des solidarités. Pour le moment, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ne dispose pas de financements de ce type pour son Slime, mais cette piste paraît devoir être creusée.

Marie MOISAN

Le CLER est intervenu pour que les financements du Pacte de solidarités soient compatibles avec les Slime. Ce sera l'une des façons pour juguler la baisse des financements à venir, même si cette source de financement ne concerne que les Conseils départementaux et les métropoles.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu entre le CLER et la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté (DILP) afin de pouvoir inscrire des actions de lutte contre la précarité énergétique dans le Pacte des solidarités : la délégation a retenu le programme Slime à ce titre, et le ministère de la Transition énergétique prévoit de mettre en place des Plateformes territoriales de lutte contre la précarité énergétique, qui seront compatibles avec les Slime. Ainsi, dans le cadre du Pacte des solidarités, entre 2024 et 2027, les collectivités pourront recevoir des crédits d'État pour financer le même type d'actions que celles des Slime.

Dans le cadre de l'axe 4 du Pacte – « Transition écologique et solidaire » – une enveloppe pourra donc être mobilisée par les départements et les métropoles pour financer notamment des Slime et/ou des FSATME, sachant que l'axe 4 prévoit également des actions portant sur l'alimentation, sur la mobilité et sur l'eau. Le montant de l'enveloppe dépendra de la taille des départements et de leurs niveaux de pauvreté, 35 millions d'€ étant prévus au titre de l'axe 4 du Pacte des solidarités pour l'ensemble des départements.

Ces financements seront compatibles avec les financements par les CEE dans la limite de 70 %, et l'équipe d'animation invite les membres du programme Slime à les solliciter. Si les collectivités ne sont pas porteuses de Slimes, le financement sera partagé à parts égales par celles-ci et par l'État.

Catherine HOUSELLE, Communauté européenne d'Alsace

Serait-il possible d'avoir des précisions sur les taux de financements pour les collectivités ?

Marie MOISAN

Le taux de financement du programme Slime par les CEE passera à 60 % en 2024, puis à 50 % en 2025. Les collectivités devront donc augmenter leur part de cofinancement et/ou faire appel à d'autres partenaires.

Pour clarifier la situation à propos du Pacte de solidarité, une circulaire sera publiée par le ministère dans quelques jours. Celui-ci a par ailleurs transmis à l'équipe d'animation du Slime la liste des Commissaires à la lutte contre la pauvreté : elle sera transmise aux collectivités membres du programme, qui pourront ainsi solliciter ces Commissaires et les renvoyer vers le CLER s'ils souhaitent disposer de précisions sur le programme Slime, qui leur a déjà été présenté.

Claire BALLY

Nous pourrions aussi soutenir les collectivités lors de leurs rendez-vous avec ces Commissaires : il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter sur ce point.

Confort d'été - précarité énergétique estivale

Karine MARIN-ROGUET, Ville de Paris

Lorsque l'on évoque la précarité énergétique estivale, il me semble que le terme de « bouilloires thermiques », promu par la FAP, est beaucoup plus parlant que la notion de confort d'été. Je recommande l'usage de ce premier terme au sein de la Ville de Paris, et il me semblerait important que cet usage se répande. La cellule des CMEI de la Ville de Paris est d'ailleurs très impliquée sur cette question.

En outre, la coordination entre les programmes Territoires Zéro exclusion énergétique et Slime peut être compliquée par le fait que le premier s'adresse aux ménages modestes et très modestes, et que le Slime vise uniquement les ménages très modestes. De façon plus générale, il semblerait plus pertinent de se fonder sur les reste-à-charge que sur les seuils de revenus définis par l'Anah pour appréhender les situations des ménages en difficulté : de fait, la restriction du Slime aux ménages dits très modestes peut apparaître comme un frein en matière de repérage.

L'observation locale de la précarité énergétique

Chloé HOUVENAGEL, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

En 2022, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis n'a pas observé de hausse des recours au FSL, mais le nombre de demandes à ces fonds sociaux a augmenté en 2023. Nous souhaiterions par conséquent créer un observatoire départemental de la précarité énergétique afin d'évaluer l'évolution du phénomène, et nos services ont réalisé une étude en ce sens en identifiant les indicateurs d'ores et déjà disponibles et les territoires les touchés. Un doublement du nombre d'impayés chez Total Energies a notamment été observé de 2022 à 2023. D'autres territoires se dirigeraient-ils vers ce genre de démarches ? Nous pourrions ainsi nous en inspirer pour ne pas partir de zéro.

Mireia MATENCIO, Ville de Besançon

Dans mon secteur, j'observe de nombreux comportements de privation et l'explosion des factures d'énergie. Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de la mise en place d'un observatoire de la précarité énergétique, mais nous nous sommes rendu compte qu'il faudrait trois ans entre la réception des données et leur exploitation, et y avons donc renoncé.

Par ailleurs, les ménages précaires payent une double peine, puisqu'ils n'ont accès qu'aux logements les moins efficaces du point de vue énergétique et qu'ils font face à des montants de charges qui dépassent ceux des loyers. Nous observons aussi des situations de privation de logement à cause des prix de l'énergie. Enfin, nous remarquons une explosion du nombre de ménages modestes en grande difficulté dans leurs logements, notamment chez les bénéficiaires de la Banque alimentaire.

Sophie JOUCGNOUX, FSL de la Vienne

Dans la Vienne, on n'observe pas d'augmentation significative des demandes adressées au FSL Énergie, mais le nombre de loyers impayés a fortement augmenté, notamment en raison de difficultés de régularisation des charges collectives.

À Poitiers et aux alentours, le coût du chauffage de l'eau est en effet en particulier souvent de l'ordre de 20 €/m³.

Marie-Maud GÉRARD, GERES

À Marseille, les porteurs du Slime ont déjà effectué quelques visites dans des habitations précaires telles que des mobil-homes. Il faut alors pouvoir proposer des solutions *low-tech* en s'appuyant sur les ressources des occupants en matière de bricolage, ce qui est difficile.

Les contrats de ville

Jean-Marc MARICHEZ, INHARI

Je m'interroge sur les opportunités que pourraient présenter les collectivités concernées par des programmes Contrat de ville : j'ai récemment assuré une formation d'acteurs sociaux sur la précarité énergétique dans l'une d'entre elles, et suis en train de les orienter vers un futur Slime. Une action nationale pourrait-elle être mise en place en ce sens ?

Marie MOISAN

Ce point est noté. Nous reviendrons vers vous à ce propos.

Le Slime après 2025

Aurélie ICHARD ARAYE, SPL Horizon Réunion

Dans l'île de la Réunion, le Slime a fait ses preuves, puisqu'il a permis d'accompagner un certain nombre de ménages : il ne faudrait cependant pas que ce programme laisse un grand vide en cas d'abandon du dispositif après 2025.

Marie MOISAN

Ces questions font pleinement partie des préoccupations de l'équipe d'animation. L'année prochaine, le séminaire national Slime se concentrera certainement sur ce sujet, afin que chacun se mobilise en faveur de la perpétuation du programme après 2025. Si la DGEC est toujours aussi intéressée par ce programme, il sera peut-être possible de l'améliorer à partir de 2026, sachant qu'il sera sans doute difficile pour le ministère de la Transition énergétique de mettre fin à un programme qui fonctionne très bien, qui crée de l'activité et qui atteint ses cibles.

Claire BALLY

Nous travaillerons aussi sur l'évaluation du programme Slime, pour co-construire son avenir avec ses membres tout en apportant au ministère de la Transition énergétique des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de valoriser l'action menée dans les territoires.

Marie MOISAN

Au sein du CLER, Éléonore Vinais et Stéphanie Cayrol travailleront en 2024 à l'élaboration des outils de communication utilisables au niveau local, ceci afin de maintenir la sensibilisation des élus territoriaux. Il s'agira en particulier de mettre en avant des éléments de terrain très concrets pour faire connaître un certain nombre de parcours de vie du point de vue sensible, ce que permettent de mettre en lumière jour après jour les interventions menées dans le cadre des Slime.

Les Slime et les dispositifs d'apurement des dettes énergétiques

Bénédicte GARÇON, ADIL du Morbihan

Dans le Morbihan, on observe un grand décalage entre le montant des aides du FSL et les besoins des ménages compte tenu notamment des plafonds de ressources très faibles appliqués. De ce fait, un grand nombre d'entre eux ne bénéficient d'aucun soutien.

Pour le moment, le Conseil départemental ne s'oriente pas vers une révision de ces plafonds de ressources définis par le règlement intérieur du FLS local, mais notre rôle en tant que porteurs du Slime est sans doute dans ce contexte de rappeler les réalités de terrain aux élus.

Par ailleurs, il faut remercier vivement l'équipe d'animation du programme Slime, parce que les outils et analyses qu'elle propose correspondent complètement aux besoins des membres du programme.

Marie MOISAN

Merci ! Ces remerciements nous touchent beaucoup, parce que nous prenons notre mission à cœur, et avons souvent l'impression de ne pas en faire assez pour le réseau des Slime.

Laurent LEBOT, Gefosat

Dans l'Hérault, il apparaît que les ménages qui ont souscrit certains contrats de fourniture d'énergie sans mensualisation des factures se retrouvent souvent avec des montants annuels de régularisation trop élevés pour faire appel au FSL, ce qui est très problématique. Toujours dans l'Hérault, les contacts avec les travailleurs sociaux révèlent que les situations de non-décence du logement sont assez nombreuses et de plus en plus fréquentes.

Par ailleurs, le Gefosat a engagé un dialogue avec des agences immobilières gestionnaires de logements repérés comme posant des problèmes de précarité énergétique, et il s'avère que leur culture est dans un certain nombre de cas très éloignée de ce genre de questions, notamment parce qu'elles prennent en compte des ratios de consommation énergétiques très éloignés de la réalité.

Muriel MAZELLIER, Conseil départemental du Gard

Dans le Gard, une évolution des barèmes du FSL a récemment eu lieu, avec un calage sur les seuils de pauvreté, ce qui a débouché sur une hausse de 70 % des saisines de ce fonds durant les quatre derniers mois. Ceci montre l'importance du portage politique de ces questions.

Toujours dans le Gard et afin de mobiliser des élus, des comités de pilotage FSL sont organisés chaque année, ceci en procédant à un état des lieux précis et concret, y compris en ce qui concerne le Slime : ceci s'avère essentiel pour communiquer au-delà des éléments chiffrés.

En troisième lieu, un accord a été trouvé dans le Gard avec EDF pour qu'en cas de factures d'électricité très élevées, il soit possible de mettre en place des plans d'apurement sur une durée de 24 mois, ce qui débouche sur un taux de réussite de l'ordre de 90 % dans le cadre d'un suivi serré et de visites Slime.

Karine MARIN-ROGUET, Ville de Paris

À Paris comme ailleurs, la CAF est un très important partenaire de la lutte contre la précarité énergétique, et la Ville de Paris est en train de mettre en place dans le cadre de sa future convention de territoire avec celle-ci des fiches thématiques sur le logement, dont l'une, récente, porte sur la précarité énergétique : des actions et des objectifs communs ont ainsi été définis, y compris avec le Slime local. La CAF de Paris lance en particulier un protocole d'identification des situations de non-décence, et dans ce cadre, les actions de repérage du Slime l'intéressent fortement. De façon générale, les CAF peuvent être des partenaires essentiels des programmes Slime locaux.

Marie MOISAN

Ce point est bien noté. Merci beaucoup pour toutes vos interventions et pour ce temps d'échange collectif.

Les échelles territoriales Slime

Didier CHÉREL, ex-ingénieur à l'ADEME

Durant la période récente, il semble qu'il existe une incitation à collaborer avec les métropoles et les Conseils départementaux, notamment dans le cadre des plateformes territoriales. Faudrait-il inciter également les agglomérations à entrer dans le programme Slime ?

Marie MOISAN

Tout à fait. Tous les types de territoires sont invités à rejoindre le programme Slime. Nombre de métropoles et de Conseils départementaux l'ont fait, mais d'autres échelles territoriales sont aussi très intéressantes compte tenu de leur lien étroit avec leurs réalités de terrain : c'est notamment le cas des territoires ruraux. Le CLER réfléchit d'ailleurs à proposer aux territoires inscrits dans son dispositif TEPOS la mutualisation d'animateurs Slime, sur le même principe que les conseils en énergie partagés.

Conclusion de la journée :

Bouchra ZÉROUAL

Nous arrivons à la fin de cette matinée, dont j'ai prononcé le mot d'accueil, et nous avons célébré hier soir les dix ans du Slime,

Pourtant, il me semble que nous avons hier oublié de remettre un trophée : le prix du professionnalisme, de l'excellence, de la convivialité, de l'expertise, de l'humour, de la bienveillance et de la solidarité : ce prix collectif, je le remets avec grand plaisir à l'équipe d'animation du Slime.

L'équipe Slime

Toute l'équipe vous remercie très chaleureusement pour ce prix, qui nous va droit au cœur. Nous avons en effet jour après jour le souci de satisfaire au mieux les besoins des membres du programme Slime, et nous continuerons à agir en ce sens.

À présent, nous proposons aux participants une foire aux outils locaux créés ou en cours de création autour des Slime. Vous y trouverez des films, des exemples de rapports de visites, des *flyers* et autres documents de communication destinés au grand public ou aux partenaires, etc.

Cinq collectivités – le CCAS de Grenoble, le Conseil départemental du Morbihan, le Conseil départemental de la Vienne, le Conseil départemental de la Drôme et Nantes Métropole – ont cette année accepté de partager leurs outils : ces outils sont présentés sur cinq tables par des représentants de ces collectivités, qui pourront répondre à toutes les questions des participants à ce séminaire. Chacun est invité à visiter ces cinq tables d'ici à la pause-déjeuner.

Merci à toutes et à tous.

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ALEC	Agence locale de l'énergie et du climat
Anah	Agence nationale pour la rénovation de l'habitat
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CLER	Comité de liaison des énergies renouvelables – Réseau pour la transition énergétique
CMEI	Conseiller médical en environnement intérieur
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENL	Enquête nationale Logement
FAP	Fondation Abbé Pierre
FSATME	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
FSE	Fonds de solidarité Énergie
FSL	Fonds de solidarité Logement
JCPE	Journée contre la précarité énergétique
MOOC	Massive online open course
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PAC	Pompe à chaleur
PCAET	Plan Climat Air Énergie territorial
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture
RARE	Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement
SARE	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
Slime	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SOLIHA	Solidarité Habitat
TEPOS	Territoire à énergie positive
TIMS	Territoires Inclusion Mobilité Sobriété
UNPI	Union nationale des propriétaires immobiliers
VAE	Vélo à assistance électrique